Appel à candidature pour le poste de Coordonnateur Régional du projet CFC/OIBT-PD 457-Rév.5 (I) sur le Dispositif d'accompagnement opérationnel en faveur de la filière des transformations poussées de bois dans 5 pays du Bassin du Congo

---

Le Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) cherche à recruter un candidat d'une compétence avérée pour assurer les fonctions de Coordonnateur Régional dans le cadre de la mise en œuvre du projet CFC/OIBT PD 457/07 Rev.5 (I) intitulé : « le Dispositif d'accompagnement opérationnel en faveur de la filière des transformations poussées de bois dans 5 pays du Bassin du Congo.

I. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET.

I.1. Contexte et justification

A l'occasion de la 38ème session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) en mai 2005 à Brazzaville au Congo, les pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avaient formulé une recommandation sollicitant l'appui de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) pour les accompagner dans le processus de la transformation plus poussée de leur bois. Cette recommandation a été approuvée par le CIBT.

A cet effet, le projet intitulé « Promotion de la Transformation plus poussée de bois dans 5 pays du bassin du Congo» fut-il élaboré en 2007, d'abord en collaboration avec l'Organisation Africaine du Bois (OAB) en son temps, et ensuite avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Les pays bénéficiaires directs du projet sont les pays en même temps membres de l'OIBT et de la COMIFAC, qui sont : Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo.

Le projet a été par la suite validé par les Etats bénéficiaires, au cours d'un atelier sous-régional organisé à Libreville en 2007 et soumis à l'examen des panels d'experts de l'OIBT organisés régulièrement à l'occasion des sessions du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT). Le Fonds Commun pour les Produits de base (CFC), en réponse à la requête de l'OIBT, a accepté, au terme de la 50ème session de son Conseil d'Administration le 15 octobre 2010, d'accorder un financement de 1.253.345 US$ sur les 1887.714US$ requis pour le projet.
Devant la situation de dégradation avancée des conditions de fonctionnement de l'OAB, l'initiateur du projet, qui est pratiquement en cessation d'activités, d'une part, les exigences du CFC vis-à-vis de l'organisme devant assurer le rôle d'Agence d'Exécution, concernant, entre autres, les capacités de gestion, le mandat d'intégration régionale à travers les initiatives d'économie forestière, et la capacité d'assurer la prise en charge de la contrepartie requise pour la mise en œuvre du

projet, d'autre part, l'OIBT avait trouvé judicieux de solliciter la CEEAC pour jouer ce rôle.

Eu égard à l'importance que revêt ce projet suite aux avantages d'ordre social, économique et environnemental qu'il présente, notamment la contribution à la réduction de la pression sur les forêts, à la génération de la valeur ajoutée à nos produits de bois sur le marché international et à la création de l'emploi pour les populations dans la sous-région, la CEEAC s'est résolue à réserver une suite positive à cette requête, en acceptant de jouer le rôle d'Agence d'exécution, avec toutes les conditionnalités dévolues à sa charge.

I.2. But du projet:
Augmenter les revenus des acteurs des secteurs artisanal, semi-industriel et industriel de transformation de bois à travers la promotion et le développement de la transformation poussée du bois de manière à augmenter d'au moins 5% les exportations (en volume et en valeur) des produits de bois transformés dans les pays du Bassin du Congo dans 5 ans après la fin du projet.

I.3. Objectif global :
Contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes du secteur de transformation artisanale, semi-industrielle et industrielle de bois par l'apport de la valeur ajoutée à leur production, l'augmentation des revenus et la création des emplois.

I.4. Objectifs spécifiques :

- Mettre en place et rendre opérationnel le système d'appui des parties prenantes de la transformation poussée du bois des types artisanal, semi-industriel et industriel ;
- Réaliser une étude d'identification de niveau de base des parties prenantes dans les secteurs artisanal, semi-industriel et industriel de transformation de bois ;
- Mettre en place un plan d'action de satisfaction aux besoins des parties prenantes pour la transformation poussée de bois.

I.5. Pays bénéficiaires :
Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo.

I.6. Résultats attendus :

- Un système d'appui des parties prenantes des secteurs artisanal, semi-industriel et industriel de transformation des bois est mis en place et opérationnel ;
- Une étude de base sur la transformation du bois dans les secteurs artisanal, semi-industriel et industriel est réalisée ;
- Les besoins des acteurs de la transformation du bois sont identifiés et les moyens d'y satisfaire identifiés

I.7. Stratégie de mise en œuvre du projet :
Le projet commencera par la mise en place des structures d'appui dans 3 pays (Cameroun, Gabon et RCA). A la 3ème année, les expériences consolidées dans ces 3 pays seront transposées au Congo et en RDC pour l'établissement de leurs Systèmes d'appui respectifs avant la fin du projet. Le Comité Directeur aura la latitude d'étudier les possibilités organisationnelles et financières pour anticiper l'implication de ces deux autres pays dans les activités du projet avant la période préétablie.

I.8 Stratégie pour la durabilité de l'initiative :
En vue de renforcer et perpétuer l'opérationnalisation des Systèmes d'appui mis en place, il est prévu la création d'un mécanisme d'autofinancement durable avant la fin

du projet. Ledit Fonds sera sous-la coordination de la CEEAC et alimenté à hauteur de :

- 50% par le secteur privé de la filière bois,
- 30% par les gouvernements et,
- 20% par les partenaires au développement.

I.9. Personnel du projet

Chaque structure d'appui fonctionnera avec un Directeur National, un Spécialiste en transformation plus poussée du bois et un Spécialiste en développement des marchés, y compris un (e) secrétaire et un comptable.

A la coordination régionale, il sera recruté un Coordonnateur Régional du projet, un(e) secrétaire, et un spécialiste en développement des marchés.

I.10. Durée, Coût et répartition des charges

Le projet est d'une durée de 48 mois (4 ans) ;
Le budget total s'élève à 1.887.174 dollars américains, dont :

- 1.253.345 à pourvoir par le CFC sous forme de don et,
- 634.371 par la CEEAC à titre de contrepartie.

II. Termes de référence pour le recrutement du Coordonnateur Régional

II.1. Mandat et principales tâches

Sous la supervision du Secrétaire Général Adjoint de l'Intégration Physique et Monétaire et en collaboration avec l'Expert Principal en charge de l'Economie Forestière et la Gestion Durable des forêts au Secrétariat Général de la CEEAC, le Coordonnateur Régional a pour mandat de coordonner et assurer le suivi quotidien des activités relatives à la mise en œuvre du projet en vue d'atteindre avec succès les résultats attendus de cette initiative.

Les tâches spécifiques qui lui sont dévolues sont, entre autres, les suivantes :

- Exécuter le plan annuel d'opérations pour l'année 2012 ;
- Elaborer, en concertation avec les Coordonnateurs nationaux, les plans de travail et budgets annuels pour les années subséquentes, coordonner et assurer le suivi de leurs exécutions ;
- Préparer les rapports d'activités et financiers semestriels et annuels à soumettre à l'Agence d'exécution (CEEAC) en temps utile pour leur transmission officielle à l'Organisme de Supervision (OIBT) et au Bailleur de fonds (CFC) ;
- Préparer les dossiers techniques et financiers nécessaires pour l'organisation des réunions du Comité Directeur, en assurer le secrétariat et préparer les rapports de ces réunions ;
- Veiller au suivi et à un meilleur avancement des activités de mise en œuvre du projet dans les pays bénéficiaires, par le biais des Coordonnateurs nationaux et des plateformes nationales du projet ;
- Développer des outils de sensibilisation susceptibles de contribuer au plaidoyer pour la mobilisation des financements auprès des partenaires au développement ;
- Assurer une meilleure gestion des ressources humaines et des moyens techniques et matériels du projet aussi bien à la Coordination Régionale qu'à toutes les coordinations nationales ;
- Préparer les termes de référence pour le recrutement des coordonateurs nationaux et les experts prévus dans l'organigramme du projet ;
- Prendre des dispositions adéquates, avec les autorités compétentes des pays bénéficiaires du projet, pour la mise en place et l'opérationnalisation des coordinations nationales ;

- Préparer les propositions techniques et financières à soumettre à la première réunion du Comité Directeur dans l'optique de démarrer le processus de mise en œuvre du projet au Congo et en République Démocratique du Congo courant la 2ème année au lieu de la troisième tel qu'initialement prévu dans le document du projet.

II.2. Profil requis

Le Coordonnateur Régional du projet devra répondre aux conditions suivantes :

II.2.1. Formation et expérience professionnelle

- Diplôme d'études post universitaires avancées (au minimum Bac+5 / Master 2) en Sciences forestières ou en Administration des Affaires ;
- Connaissances avérées en politiques de marchés internationaux des produits naturels en général et des produits de bois en particulier ;
- Expérience d'au moins dix (10) ans dans les activités du domaine forestier, et de préférence en matière de gestion des projets de développement ;

II.2.2. Autres exigences

- Etre ressortissant d'un pays membre et de la CEEAC et de l'OIBT et du CFC ;
- Preuve de connaissance des politiques ou procédures de financement des projets des potentiels bailleurs de fonds ;
- Bonne connaissance de la langue anglaise ;
- Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, Internet, …)
- Bonne aptitude à développer les liens de travail avec le secteur privé de la filière bois.

III. Dossiers d'acte de candidature

III.1. Eléments de dossiers

Les dossiers de candidature devront être constitués des éléments ci-après ::

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae détaillé;
- copies des diplômes d'études universitaires et , si pertinent, de formation de spécialisation ;
- 3 lettres de référence.
- Formulaire de contrat dûment rempli (cfr le formulaire OIBT ci-joint)

III.2. Dépôt des dossiers de candidature

Les candidats intéressés au poste et remplissant les critères requis devront transmettre leurs dossiers de candidature par courrier électronique à l'adresse ci-après remymukongo@rocketmail.com avec copie à dawile_fr@yahoo.fr . La date limite de réception des dossiers est fixée au 21janvier 2012.

III.3. Signature de contrat

Le candidat retenu signera, avant son entrée en fonctions, un contrat d'une année, renouvelable en cas de prestations traduisant la performance et la satisfaction dans l'atteinte des résultats attendus du projet.